Archives parlementaires

# Extrait du procès-verbal de la société populaire de Verneuil (Eure) relatant l'autodafé des portraits et arrêtés monarchiques en présence des représentants Lacroix et Legendre, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

**Citer ce document / Cite this document :**

Extrait du procès-verbal de la société populaire de Verneuil (Eure) relatant l'autodafé des portraits et arrêtés monarchiques en présence des représentants Lacroix et Legendre, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 189;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39308_t1_0189_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

## N° 34.

*Les Républicains de Beaune, à la Convention nationale* (1).

« Beaune, le 10e jour de la 2e décade du 1er mois de l'an II de la République française.

« Mandataires du peuple.

« Tous les ressorts de l'aristocratie, du royalisme, du fédéralisme ont été mis en mouvement pour vous éloigner de votre poste au moment où vous y étiez le plus nécessaires; c'était le vœu des ennemis de la patrie et de la République.

« Représentants du peuple, pour consolider le bonheur de la République, les vrais patriotes vous désirent où vous êtes. C'est pour la seconde fois que la Société populaire de Beaune régénérée, vous manifeste son vœu à ce sujet. Jalouse de se voir au nombre de celles comprises dans la nomenclature des Sociétés qui ont émis le même vœu, son étonnement a été grand lorsque la Société a vu qu'il n'était pas fait mention d'elle. Notre première adresse à ce sujet a pu être soustraite parce qu'elle respirait le patriotisme le plus pur et que nos autorités constituées étaient alors gangrenées. Mais maintenant que le représentant Bernard les a sagement régénérées, nous espérons que celle-ci vous parviendra et que la Société populaire de Beaune sera rangée dans la classe de celles qui se sont toujours prononcées pour la Révolution et les grandes mesures propres à la consolider.

« Citoyens représentants, restez donc à votre poste pour y achever votre ouvrage, ne confiez pas à des mains parjures, faibles ou tremblantes l'arche sainte où reposent les droits sacrés des Français libres. Dirigez le grand mouvement révolutionnaire qui commence à s'opérer avec succès, qui doit porter le dernier coup aux ennemis du dedans et faire pâlir les despotes qui voudraient s'abreuver de notre sang; que les tyrans écrasés soient forcés de vous demander la paix avant que vous ne pensiez à quitter cette Montagne, l'effroi de nos lâches ennemis. Que les frimas de la saison prochaine ne refroidissent pas votre énergie, qu'ils servent, au contraire, s'il est possible, à donner plus de ressort à votre dévouement à la chose publique pour achever d'exterminer, par votre constance héroïque, les satellites des traîtres couronnés, déjouer les espérances liberticides des accapareurs et des malveillants. Soutenez avec fermeté les intérêts du peuple dont vous avez toute la confiance.

« Lepelletier et Marat, victimes de leur patriotisme, doivent être vos modèles dans le chemin de la révolution : ils seront ceux des républicains soussignés. »

*(Suivent* 144 *signatures.)*

(1) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 777.

## N° 35.

*La Société populaire de Verneuil, département de l'Eure, à la Convention nationale* (1).

*Extrait du procès-verbal de la Société populaire de Verneuil, le 7e jour de la 1re décade du 2e mois de l'an II de la République française, une et indivisible et le 1er de la Constitution populaire.*

« Citoyens législateurs,

« La Société populaire de Verneuil, à qui Lacroix et Legendre ont communiqué toute leur énergie, a invité la nouvelle municipalité à faire brûler les portraits des tyrans et les restes odieux de la royauté. Tous les corps constitués se sont rendus avec plaisir à l'invitation de la Société populaire, le procureur syndic est venu sur la place, chargé de tous les arrêtés liberticides de l'ancien département, et les a jetés au feu à la grande satisfaction des citoyens : tous ont assisté à cet autodafé, ainsi que toute la garde nationale, commandée par le chef de légion. Il n'est point de traits qui puissent exprimer la joie de tous les sans-culottes, mais ce qui vous fera un sensible plaisir, c'est l'acharnement de tous les enfants, qui, comme des petits lions, se sont jetés sur les portraits des tyrans, les ont mis en pièces et ont ainsi vengé les générations passées de tous les outrages qu'elles ont éprouvés de la part des ces mangeurs d'hommes, en jurant tous d'en faire autant à tous les monstres qui voudraient dominer leurs concitoyens.

« La terre et l'air ont enfin été purifiés, les citoyens sont à la hauteur des circonstances, tous les modérés sentent enfin la nécessité de se prononcer ouvertement; tous se font un devoir d'entrer dans la Société populaire des sans-culottes qui, pleins de l'énergie que nous ont communiquée Lacroix et Legendre, ne manquent jamais de se trouver aux séances; la Société, qui désire propager les principes du républicanisme, a arrêté que des sans-culottes iraient tous les dimanches, jusqu'à ce que le dernier jour de la décade fût le seul jour de repos, pour faire enfin connaître la vérité à ces pères nourriciers de la société. Nous allons inviter les sociétés voisines à en faire autant.

« Citoyens législateurs, salut et fraternité.

« Baumann, *président;* Daurabourg; Renard; Lefebvre; Lépine; Elie l'aîné, *secrétaire.* »

*La Société populaire de Verneuil, département de l'Eure, à la Convention nationale* (2).

« Le 6e jour de la 1re décade du 2e mois de l'an II de la République française, une et indivisible, et le 1er de la Constitution populaire.

« Citoyens législateurs,

« Vous qui êtes les vraies sentinelles de la

(1) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 777.
(2) *Ibid.*